PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 16 octobre 2017, au lieu ordinaire des séances du conseil, au 111, 4e Avenue à 19 h, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 11 octobre 2017, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2017-1610-401 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance à 19 h et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 11 octobre 2017 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2017-1610-402 **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 16 octobre 2017.

ADOPTÉ

2017-1610-403 **CHANGEMENT DE SIGNATAIRES DES CHÈQUES**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'informer la Caisse Desjardins de Joliette (Centre de services de Crabtree) que les signataires des chèques pour tous les comptes existants et à venir de la Municipalité de Crabtree sont les personnes suivantes :

Signataires réguliers	**Signataires remplaçants**
Mario Lasalle	Claude Laporte
Pierre Rondeau	Christian Gravel

ADOPTÉ

2017-1610-404 **FORMATION DES COMMISSIONS DU CONSEIL**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le Conseil municipal soit formé des commissions suivantes :

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Daniel Leblanc	Président
André Picard	Vice-président

COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Audrey Desrochers	Présidente
Sylvie Frigon	Vice-présidente

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRANSPORT

André Picard	Président
Daniel Leblanc	Vice-président

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION DE LA PERSONNE

Jean Brousseau	Président
Claude Laporte	Vice-président

COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES

Mario Lasalle	Président
Jean Brousseau	Vice-président

COMMISSION DES LOISIRS, DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Sylvie Frigon	Présidente
Audrey Desrochers	Vice-présidente

COMMISSION DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mario Lasalle	Président
Claude Laporte	Vice-président

ADOPTÉ

2017-1610-405 **REPRÉSENTANTS DU CONSEIL AU COMITÉ DÉCOULANT DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT /RURALITÉ (ANCIEN PACTE RURAL)**

ATTENDU QUE la subvention provenant du Pacte rural avec le gouvernement a été remplacée lors de la signature d'une entente le 14 septembre 2015 avec la FQM et l'UMQ par le fonds de développement du territoire (FDT);

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a décidé de conserver une enveloppe du FDT qui remplacerait celle autrefois accordée par le Pacte rural;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir un comité destiné à mettre en œuvre le plan de développement découlant de la consultation publique en investissant les montants accordés par la MRC à partir du FDT destinée aux municipalités rurales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de nommer les représentants du conseil au sein du comité de citoyens responsables de la mise en œuvre du plan de développement de la municipalité qui avait été adopté dans le cadre de la politique sur la ruralité (Pacte rural):

- André Picard
- Daniel Leblanc
- Mario Lasalle

ADOPTÉ

2017-1610-406 **REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DE LA MRC DE JOLIETTE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de nommer les personnes ci-dessous aux différents postes des comités de la MRC

Jean Brousseau représentant
Claude Laporte substitut

ADOPTÉ

2017-1610-407 **REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE TRANSPORT DE LA MRC DE JOLIETTE**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de nommer les personnes ci-dessous aux différents postes des comités de la MRC

André Picard représentant
Daniel Leblanc substitut

ADOPTÉ

2017-1610-408 **REPRÉSENTANTS AU C.A. DU MANOIR DU BOISÉ CRABTREE**

ATTENDU QUE le conseil municipal doit confirmer la nomination de 3 représentants municipaux au conseil d'administration du Manoir du Boisé Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil confirme les personnes suivantes aux postes d'administrateur au sein du conseil d'administration du Manoir du Boisé Crabtree, soit:

Sylvie Frigon
Jean Brousseau
Claude Laporte

ADOPTÉ

2017-1610-409 **RESPONSABLE DU COMITÉ DES FÊTES DU 100E ANNIVERSAIRE DE CRABTREE**

ATTENDU le départ de la conseillère responsable du comité des Fêtes du 100e;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le conseil nomme Audrey Desrochers responsable du comité des Fêtes du 100e.

ADOPTÉ

2017-1610-410 **REPRÉSENTANT À LA CHAMBRE DE COMMERCE**

ATTENDU l'élection du nouveau maire Mario Lasalle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que monsieur Mario Lasalle soit le délégué de la Municipalité à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

2017-1610-411 **SUBSTITUT DU MAIRE AU CONSEIL DE LA MRC DE JOLIETTE**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE le substitut du maire au conseil des maires de la MRC de Joliette soit le maire suppléant en fonction.

QU'advenant que le maire suppléant ne puisse être présent, d'autoriser le maire à déléguer n'importe quel des conseillers de Crabtree pour le remplacer au conseil des maires de la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

2017-1610-412 **PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014- 2018**

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle- ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité de Crabtree approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Crabtree s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Crabtree atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

ADOPTÉ

2017-1610-413 **CESSION D'UN IPAD ET D'UN IPHONE**

ATTENDU QUE l'ancien maire Denis Laporte a demandé à conserver son iPad et son iPhone pour son usage personnel;

ATTENDU les 30 années de service de monsieur Laporte au sein du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil envisage de remplacer tous les iPads du conseil;

ATTENDU QUE le iPhone fait partie d'un forfait qui a débuté en 2017 pour lequel monsieur Laporte s'engage à payer les frais afférents au transfert de compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité cède le iPhone et le iPad qu'utilisait Denis Laporte à ce dernier ;

QUE la Municipalité accepte que le compte du iPhone soit transféré à monsieur Denis Laporte afin que celui-ci puisse le conserver et payer lui-même les frais jusqu'à la fin du forfait en 2019.

ADOPTÉ

2017-1610-414 **RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de madame Lina Hébert de la résidence Villa Soleil située au 1100 chemin Archambault afin de reconduire l'entente concernant l'utilisation du Centre communautaire et culturel en cas d'évacuation d'urgence de la résidence ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler une telle entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que le Centre communautaire et culturel puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence de la résidence Villa Soleil.

ADOPTÉ

2017-1610-415 **NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET DE LA REPRÉSENTANTE MUNICIPALE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE Patricia Nault soit reconduite auprès du Réseau Biblio, comme coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Crabtree;

QU' Audrey Desrochers soit nommée nouvelle représentante (répondante) municipale.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

ADOPTÉ

2017-1610-416 **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE**

ATTENDU QUE l'article 1093 du Code municipal précise que *"toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine" ;*

ATTENDU QUE le 5 mars 2007, le Conseil adoptait la résolution

R 056-2007, demandant à la Caisse Desjardins de Joliette, d'ouvrir une marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la Municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 500 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité a renouvelé sa demande annuelle le 23 janvier 2017 en adoptant la résolution 2017-2301-030t ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à ce que la marge de crédit soit augmentée à 750 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de demander à la Caisse Desjardins de Joliette d'augmenter la marge de crédit institutionnelle permanente sur le compte courant de la Municipalité, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courantes en cas de besoin, et ce, jusqu'à concurrence de 750 000 $.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents pour cette transaction.

ADOPTÉ

2017-1610-417 **SOUMISSIONS POUR FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE DE 200 KW POUR LE CENTRE ADMINISTRATIF ET HÉBERGEMENT D'URGENCE**

Le conseil prend connaissance des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'une génératrice.

Nom des soumissionnaires	PRIX (taxes incluses)
Les Entreprises Philippe Denis inc.	122 937,02$
Le Groupe Parmo	123 023,25 $
Bruneau électrique inc.	133 221,25 $
Valko Électrique inc.	133 715,93 $
K.B. Électrique inc.	139 875 13 $
Quantum Électrique	141 419,25 $
Systèmes Urbains.	152 133,77 $

Sur proposition de Jean Brousseau il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de *Les Entreprises Philippe Denis inc.* au prix de 122 937,02 $ incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2017-301.

ADOPTÉ

2017-1610-418 **REMPLACEMENT DES TABLETTES (IPAD) DES MEMBRES DU CONSEIL**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de 7 iPads pour la somme de 5 249 $ excluant les taxes;

Que la dépense soit affectée au poste 02-110-00-414-00 et que les crédits disponibles proviennent du poste 02-130-00-321-00.

ADOPTÉ

2017-1610-419 **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2017**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 7 novembre 2016 par la résolution 2016-0711-426 afin d'ajouter une séance ordinaire le lundi 30 octobre 2017;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

2017-1610-420 **ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES 2017 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux et de prévoir un système de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 15.

Mario Lasalle, maire Président d'assemblée	Pierre Rondeau, Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.